



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 118042

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation professionnelle des permanenciers auxiliaires de régulation médicale du SAMU. En effet la charge de travail et les responsabilités des permanenciers ne cessent de s'accroître en raison notamment de l'évolution constante du secteur du SAMU, mais aussi, pour le département de l'Isère, de la grève des médecins régulateurs qui se poursuit depuis le 1er novembre 2005. Le travail exemplaire effectué par cette catégorie de personnel, responsable des secours d'urgence, se heurte à une absence de reconnaissance professionnelle et ne peut aujourd'hui obtenir l'appartenance à la catégorie B. En conséquence il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de reconnaître pleinement les missions effectuées par les permanenciers auxiliaires en revalorisant leur statut professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118042

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1496